



**Conseil en Gestion de Patrimoine Indépendant  
Conseil en Investissements Financiers  
Conseil en Stratégie Patrimoniale  
Family Office**

**9, Square Moncey  
75009 - PARIS**

**Téléphone : +33 (0)1.45.61.28.19  
Fax : +33 (0)1.45.61.13.32  
contact@omegapatrimoine.com  
www.omegapatrimoine.com**

## Un conseil en gestion de patrimoine... est un professionnel qui s'engage.

- ✓ A respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de ses clients que de son environnement professionnel et notamment le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, disponible sur le site [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr)
- ✓ Agir avec loyauté, compétence, diligence et indépendance au mieux des intérêts de ses clients.
- ✓ Maintenir en permanence ses connaissances et ses compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire.
- ✓ S'enquérir de la situation globale de son client, de son expérience et de ses objectifs avant de formuler un conseil.
- ✓ A s'entourer des spécialistes requis (notaires, avocats, experts comptables, professionnels du haut de bilan) lorsque l'intérêt de ses clients l'exige.
- ✓ Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par ses clients, ainsi que celles concernant les modalités de sa rémunération.
- ✓ Respecter le secret professionnel.
- ✓ S'interdire de recevoir des fonds en dehors des honoraires qui lui sont dus.



**SARL au capital de 15 000 euros**

**Numéro de SIREN 483 223 103 enregistrée au RCS de Paris**

**Assurance RCP et Garantie Financière : MMA-Covéa Risk 19-21, allée de l'Europe  
92616 Clichy Cedex**

### **Statuts règlementés**

#### **Conseil en investissements financiers**

Conseiller en investissements financiers (CIF), enregistré sous le n° E001263 par l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org))

#### **Produits d'assurance**

Courtier en assurance inscrit sur le registre des intermédiaires en assurance (ORIAS) sous le n°07004965, catégorie « B » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance et de capitalisation des compagnies Swisslife, La Mondiale Europartenaires, Axa, Générali, Cardif, Natixis Life, Azur Patrimoine ... ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))

#### **Produits financiers**

Démarcheur bancaire et financier n°1060548858DR démarchant pour les opérations de produits et services de Sélection 1818, Banque Privée 1818, UBS, DNCA Finance... ([www.acp.banque-france.fr](http://www.acp.banque-france.fr))

Intermédiaire en opérations de banque et services de paiement (IOBSP) référencé auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel ([www.acp.banque-france.fr](http://www.acp.banque-france.fr))

#### **Rémunération de la prestation de conseil**

Omega Patrimoine accompagne ses clients dans une prestation de conseil et, en tant que société de conseil, se rémunère par des honoraires correspondant à un forfait d'accompagnement sur un périmètre d'intervention défini conjointement avec chacun de ses clients.

Dans le cadre de la mission, Omega Patrimoine peut être amené à s'entourer d'autres professionnels quand l'intérêt de son client l'exige. Dans ce cas, les honoraires de tout intervenant extérieur seront intégralement pris en charge par le client.

### **Commissions sur l'activité de Conseil en Investissements Financiers**

Lorsque la prestation de CIF sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le Conseil en gestion de patrimoine indépendant pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le Client pourra obtenir, avec le concours du CIF, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

### **Honoraires sur l'activité conseil**

Taux horaire 250€ HT soit 300€ TTC

### **Informations relatives au traitement des réclamations**

La satisfaction de nos Clients est notre priorité. Si toutefois, malgré les soins que nous apportons dans l'exercice de notre mission, un litige venait à nous opposer, le Client pourra présenter une réclamation à l'adresse d'Omega Patrimoine, à Xavier BESNARD ou à son conseiller habituel, qui disposera de 10 jours pour en accuser réception puis de 2 mois à compter de sa réception pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- l'ANACOFI-CIF (Commission Arbitrage et Discipline), 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris,
- le médiateur de l'AMF, 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02,
- l'Autorité de Contrôle Prudentiel, 61, rue de Taitbout 75436 Paris cedex 09.

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

### **Clause de confidentialité**

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Omega Patrimoine s'engage, sauf accord exprès de son Client, à ne pas communiquer, ni exploiter, en dehors de sa mission, les informations le concernant. Cette disposition ne pourra être opposée à l'Anacofi dans le cadre de ces missions de contrôle.

Le présent document m'a été remis lors de mon premier entretien le